

cebra
GROUPEEURO
Légales

Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales05@ebra.fr

LE DAUPHINÉ
libéréLe Journal d'Annonces
Légales de référence

Taux de référence stipulé

dans l'art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,183 € ht le caractère.Les annonceurs sont informés que, conformément au
décret n° 2012-1547 du 30 décembre 2012,les annonces légales portant sur les sociétés et fonds
de commerce cotés et publiées dans les journaux
d'annonces légales, sont obligatoirement reçues en
ligne dans une base de données numériques centralisée.
www.articlelegales.fr

AVIS

Enquêtes publiques

tallard

COMMUNE
DE TALLARDAvis d'enquête publique
Révision générale du
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

ARTICLE 1

Par arrêté en date 4 juillet 2023, le Maire de la Commune de Tallard a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Tallard. Le projet de révision générale du plan local d'urbanisme mis à l'enquête publique et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, vise à :

- Intégrer les dispositions des lois Grenelle et ALUR ;
- Maintenir un développement démographique raisonné en compatibilité avec les orientations du SCoT ;
- Lutter contre l'étalement urbain en réinvestissant en priorité les dents creuses et en urbanisant en continuité de l'existant (secteur de la Garonne), densifier le bâti et favoriser la mixité fonctionnelle ;
- Proposer et favoriser l'émergence d'une nouvelle offre complémentaire de logement sur un secteur stratégique à proximité du collège, en accompagnement du dynamisme démographique de la commune ;
- Continuer à soutenir et accompagner le développement économique de la commune en favorisant le développement de nouvelles filières et en réinvestissant les friches bâties existantes en leur attribuant une vocation économique ;
- Dynamiser et diversifier les activités économiques en favorisant notamment l'implantation et le développement d'activités sur la Zone géographique située en continuité et au Sud de la zone d'activités économiques ;
- Soutenir et accompagner le développement de projets socio-médicaux en permettant notamment l'extension et l'adaptation de certaines activités existantes (établissement de la Durance, établissements de l'UNAPEI - La Chrysalide...);
- Améliorer notamment sur le plan architectural et paysager, les entrées de ville pour renforcer l'attractivité du centre-ville ;
- Conforter des liaisons piétonnes existantes notamment celle reliant le centre-ville à l'aérodrome et la zone d'activité, en sécurisant son accès aux modes doux ;
- Améliorer et sécuriser les modes de déplacements doux aux abords des entrées de ville et dans le centre ;
- Travailler sur les enjeux et problématiques en termes de stationnements publics, en envisageant notamment des poches de stationnement de report à proximité du centre, en réorganisant le stationnement aux abords du collège et en requalifiant certains espaces publics ;
- Maintenir les zones agricoles et naturelles. Préserver les surfaces agricoles cultivables ; prendre en compte les possibilités d'évolution des pratiques et activités agricoles ;
- Valoriser les points de vue pour mettre en scène le patrimoine architectural et paysager de la commune. Préserver les cônes de vue paysagers en travaillant sur l'implantation des bâtiments et leur insertion ;
- Favoriser un développement urbain raisonné dans le respect des caractéristiques paysagères, environnementales et architecturales propres à la commune ;
- Maintenir les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité connus notamment à travers le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et les orientations du SDAGE ;

ARTICLE 2

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU de Tallard ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3

Monsieur Gérard MATHIEU a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Martine MARLOIS suppléante, par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Marseille par décision n°E23000044 / 13 du 5 juin 2023.

ARTICLE 4

Il sera procédé, du mercredi 16 août à 9h00, au vendredi 15 septembre 2023 inclus, jusqu'à 17h00, à une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Tallard, pour une durée de 31 jours, sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale) :

- Pour la version papier :
En Mairie, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, aux jours et heures d'ouverture habituels, soit les :
Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels), ainsi que sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7.
- Pour la version numérique :
Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.ville-tallard.fr/pratique/revision-du-plu/>
Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

ARTICLE 6

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du mercredi 16 août 2023 au vendredi 15 septembre 2023 inclus aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5).
- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : plu@ville-tallard.fr, en indiquant dans l'objet « enquête publique sur le PLU de Tallard ». Elles seront annexées au registre d'enquête publique ;
- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Tallard à l'adresse suivante : Monsieur Gérard MATHIEU, commissaire enquêteur - Mairie de Tallard, Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7

Monsieur Gérard MATHIEU, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- Mercredi 16 août de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 23 août de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi 30 août de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 6 septembre de 16h00 à 19h00 ;
- Vendredi 15 septembre de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 8

Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 9

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Tallard, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie de Tallard, sise Place du Général de Gaulle, 05130 TALLARD et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Daniel BOPEL, Maire de la Commune de Tallard.

362002300

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

MAIRIE DE
LAGNE-MONTÉGLIN

Avis d'appel public à la concurrence

Le Maire - Le Maire
2 Avenue Arthur Audubert - BP 65 - 05300 Lagne-Montéglin
Tél : 04 92 65 11 90
SIRET 21050070800016

Référence acheteur : Foyer Soleil

L'avis implique un marché public

Objet : Placement et gestion d'un patrimoine d'assurance pour les besoins de la Résidence Autonomie Soleil

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot n° 1 - Multiples Entrees

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 40% Valeur technique de l'offre
- 20% Conformité au cahier des charges
- 40% Prix

Remise des offres : 28/09/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 16/08/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.marches-publics.info>

365621100

cebra

Marchés publics

Agir en proximité
avec les acheteurs publics et privés

- publication des procédures
- plateforme de dématérialisation

Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com